

tiguë à la seigneurie de Lauzon, devenue la propriété d'Étienne Charest, beau-frère de Jolliet, ou de ses enfants. Notre explorateur avait-il songé à fonder un établissement agricole dans le voisinage de ces parents de sa femme? S'il eut un moment cette pensée, il ne fit rien pour la mettre sérieusement à exécution. Nous donnons ici à titre de document historiographique le texte de l'acte de concession de cette seigneurie :

« LOUIS DE BUADE, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le roy en toute la France Septentrionale;

« JEAN BOCHART, chevalier, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil, conseiller du roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances au dit pays;

« A tous ceux qui les présentes lettres verront, salut :

« Sçavoir faisons que, sur la requête à nous présentée par le sieur Louis Jolliet, tendante à ce qu'il nous plût de luy vouloir accorder les islets qui sont dans la Rivière des Etchemins au dessus du premier sault, contenant trois quarts de lieues ou environ, avec trois lieues de terre de front sur pareille profondeur, à prendre demie lieue au dessous des dits islets en montant la dite rivière, tenant d'un costé à la seigneurie de Lozon et de l'autre aux terres non concédées, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice; pour par le dit sieur

de Québec » de l'abbé Ferland: « On pourra observer comme certains noms de baptême, une fois introduits dans une famille, s'y maintiennent de génération en génération. Claire-Françoise Bissot avait reçu le nom de sa marraine, Claire-Françoise Clément du Vuault, femme de sieur Ruette d'Auteuil; ce nom de Claire passa à sa fille Claire Jolliet, à sa petite-fille Claire Fleury d'Eschambault, et à une de ses arrière-petites-filles; il a depuis été donné par M. le juge Taschereau à une paroisse érigée dans la seigneurie de Jolliet ».

Il ne faut pas confondre la seigneurie de Jolliet, voisine de la seigneurie de Lauzon, dans la région de Québec, avec la seigneurie de LaValtrie, où M. Barthélemi Joliette fonda, au siècle dernier, la ville qui porte aujourd'hui son nom.

Jolliet s'y faire un établissement et y mettre des habitants; à quoi ayant égard. Nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes au dit sieur Jolliet les dits islets contenant trois quart de lieue ou environ, avec les dites trois lieues de terre de front sur pareille profondeur, en la manière que le tout est cy dessus désigné, pour en jouir par luy, ses hoirs et ayant cause en propriété à toujours, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pêche et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la dite concession, à la charge de porter la foy et hommage au château Saint-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutumées; que les appellations du juge qui y sera éably ressortiront nuement en la prévôté du dit Québec; de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chêne propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté; de donner avis au roy ou au gouverneur du pays des mines, minières ou minéraux si aucuns se trouvent dans la dite étendue; d'y tenir feu et lieu et de le faire tenir par ses tenanciers, de désarter et faire désarter la dite terre incessamment, à peine d'être déchu de la possession d'icelle; et enfin de laisser les chemins et passages nécessaires pour l'utilité publique, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre confirmation des présentes dans un an.

« En foy de quoy nous les avons signées, à icelles fait apposer les sceaux de nos armes et contresigner par nos secrétaires.

« Fait et donné à Québec le dernier avril mil six cens quatre-vingt-dix-sept.

« Ainsi signé: FRONTENAC
BOCHART DE CHAMPIGNY. »

Toutes les seigneuries du Canada proprement dit étaient mouvantes du château Saint-Louis de Québec; mais comme la foy et hommage devait être portée devant l'intendant, c'est au palais de celui-ci que se rendaient les seigneurs de « l'ancien régime » pour cette cérémonie. Dans chaque cas l'intendant dispensait le vassal, « pour cette fois seulement », de se rendre au château Saint-Louis¹.

1. Le premier acte de foi et hommage se rapportant aux fiefs ou seigneuries d'Anticosti, des isles et Mingan et de la rivière Etchemin qui soit conservé dans nos archives canadiennes, date de 1725. On nous saura gré de le transcrire ici :

« Domination française, vol. II, page 128.

« Du douze avril 1725. (Devant Michel Bégon, intendant.)

« En procédant à la confection du Papier Terrier, etc., est comparu en Notre hôtel Sr Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant en cette ville (de Québec), au nom et comme ayant épousé Dlle Claire Jolliet, fille et héritière de Feu Sr. Louis Jolliet et Dame Claire Bissot, sa femme, ses père et mère, et encore héritière de feux Srs Louis Jolliet, son frère aîné, et François Jolliet d'Abancour, son autre frère, décédés garçons, et en ces qualités propriétaires pour un tiers dans les trois fiefs ci-après expliqués, l'un sans nom, situé dans la Rivière des Etchemins, et les deux autres nommés l'un l'Isle d'Anticosty et l'autre les Islets de Mingan, situés au bas du fleuve St-Laurent, le d. comparant faisant aussi pour Charles Jolliet Sr d'Anticosty et Jean Jolliet Sr de Mingan, ses beaux-frères, héritiers, comme la dite Dlle Claire Jolliet, leur sœur, chacun pour un autre tiers dans les d. fiefs;

« Lequel Sr comparant, ès d. noms, Nous a dit qu'il comparoist pour rendre et porter au Roy, entre nos mains, la foy et hommage qu'il est tenu rendre et porter à Sa Majesté au Château St-Louis de Québec, à cause des d. fiefs, et à cet effet Nous a représenté pour titres de propriété d'iceux, savoir... (Suit une énumération des titres des trois fiefs, avec désignations)... Nous suppléant, le d. Sr comparant, qu'il Nous plaise le recevoir à la d. foy et hommage;

« Et à l'instant s'estant mis en devoir de vassal, teste nuë, sans espée ny esperons, et un genouil en terre, auroit dit à haute à intelligible voix qu'il rendoit et portoit entre Nos mains la foy et hommage qu'il est tenu, ès d. noms, rendre et porter au Roy au Château St-Louis de Québec, à cause des d. fiefs, situés dans la Rivière des Etchemins, Anticosty et Mingan; à laquelle Foy et Hommage Nous l'avons reçu et recevons par ces présentes, sauf les droits du Roy et de l'autrui en toutes choses, et a fait le serment entre Nos mains de bien et fidèlement servir Sa Majesté et de Nous avertir et Nos successeurs s'il apprend qu'il se fasse quelque chose contre son service, l'avons dispensé pour cette fois seulement d'aller au d. Château St-Louis de Québec, à la charge de bailler et fournir son aveu et dénombrement dans les quarante jours, suivant la Coutume de Paris. Dont et du tout il Nous a requis acte que Nous luy avons octroyé, et a signé ».

(Signé) DE LA GORGENDIÈRE »

(Signature de l'intendant) BÉGON »

Le dix-septième siècle achevait de disparaître dans la nuit du passé; Frontenac était mort à Québec le 28 novembre 1698, plein de jours et de gloire, laissant les actes de sa vie à la dispute des hommes¹ Jolliet, lui aussi, disparut de la scène du monde avant la fin du siècle qui avait vu naître, puis s'organiser notre Canada à l'image de la France. Il mourut entre le 4 mai 1700, date d'un acte des registres paroissiaux de Québec où apparaît sa signature, et le 18 octobre de la même année, date d'une lettre des MM. de Callières et de Champigny où il est fait mention de son décès².

Voici l'extrait de cette lettre du 18 octobre 1700 auquel nous faisons allusion :

« Le sieur Jolliet, qui enseignait l'hydrographie à Québec, étant mort, et les Pères Jésuites s'offrant d'en tenir une classe, nous supplions Votre Majesté de leur en faciliter les moyens en leur accordant les quatre cents livres par an dont le sieur Jolliet jouissait. Cette instruction serait très utiles à la colonie. »³

1. Voir, au premier volume des *Recherches Historiques*, l'éloge funèbre du comte de Frontenac, et, dans le même volume, la réfutation de ce panégyrique.

L'illustre gouverneur avait une foi très vive et fit une mort édifiante. On a dit et répété qu'il demanda, avant de mourir, que son cœur fût envoyé à sa femme, et que celle-ci ne voulut pas accepter cet hommage posthume. M. J.-Edmond Roy a soufflé sur cette légende et rétabli les faits. « Frontenac, dit-il, demanda par testament que son cœur fût placé dans une boîte d'argent pour qu'on le transportât dans la chapelle que MM. de Montmort possédaient dans l'église de Notre-Dame-des-Champs, à Paris. Madame de Montmort, sa sœur, et l'abbé Dobazine, son oncle, étaient inhumés dans cette chapelle; il crut aller au devant des désirs de sa femme en faisant cette demande. Le supérieur des Récollets de Québec, le P. Joseph Denis de la Ronde, se chargea d'exécuter son vœu suprême. Il passa en France et déposa sa funèbre dépouille là où l'avait désiré celui qui fut le bienfaiteur de son ordre au Canada. — *Courrier du Canada* du 23 octobre 1890.)

2. Il faut maintenant avancer au 15 septembre la première mention du décès de Louis Jolliet, puisque, ce jour-là, à Québec, un service fut chanté gratuitement pour le repos de son âme. Cfr p. 135, note 1. « Il est sûr, ajoute le P. Charland, l.c., que le service suivit de près la nouvelle de sa mort; mais combien de temps avait-il fallu pour que cette nouvelle arrivât à Québec? »]

3. Ce fut Franquelin, le prédécesseur de Jolliet comme professeur d'hydrographie, qui fut aussi son successeur. Le 5 octobre 1701, MM. de Callières et de Champigny écrivent au ministre :

Nos registres, dit l'abbé Ferland, « ne présentent aucun acte qui puisse faire connaître la date et le lieu de la sépulture de Louis Jolliet . . . Il est probable qu'il sera décédé dans son île d'Anticosty, où il se rendait chaque année pour la traite et la pêche du loup marin. »

M. Faribault a aussi exprimé la même opinion; mais ni lui, ni l'abbé Ferland, ni sir Hippolyte Lafontaine, qui a aussi fait des recherches à ce sujet, n'ont pu découvrir de documents conduisant à une certitude absolue.

M. Margry, dans un récit qui a été reproduit par la « Revue Canadienne » en 1872, s'exprime ainsi :

« Feu mon honorable ami M. l'abbé Ferland supposait qu'il (Louis Jolliet) était décédé dans son île d'Anticosti. Un document me permet de dire qu'il fut inhumé dans une des îles Mingan, celle qui est située devant le Gros Mécatina. »

Quel est ce document? Pourquoi M. Margry ne l'a-t-il pas fait connaître? M. l'abbé Ferland, nous le savons, estimait que M. Margry était beaucoup trop réticent à l'endroit des archives dont il avait la garde; la manie cachottière du fonctionnaire archiviste dura jusqu'à la fin de sa vie. L'affirmation de M. Margry pourrait suffire, à la rigueur, s'il nous avait accoutumé à reconnaître en lui un esprit judicieux, doué de cette faculté de discernement qui, d'après La Bruyère, est plus rare que les diamants et les perles; mais M. Margry, écrivain dénué du sens historique, si nous pouvons ainsi parler,

« Le sieur Franquelin, à qui Sa Majesté a accordé la place de maître d'hydrographie vacante par la mort de Jolliet, ne doit pas venir cette année en ce pays, quoiqu'il en ait reçu les appointements. Comme les Pères Jésuites ont continué cette école à Québec depuis la mort du dit sieur Jolliet, et qu'ils en tenaient même une à Montréal, dans l'espérance qu'ils pourraient avoir cette place, nous croyons, Monseigneur, qu'il y aurait de la justice qu'ils en reçussent les appointements pendant une année qu'ils ont enseigné ».

[De fait, Franquelin ne revint pas au Canada, et la chaire d'hydrographie fut confiée à Jean Deshayes.]

ne vaut guère que par ce qu'il cite, lorsque ce qu'il cite a de la valeur.

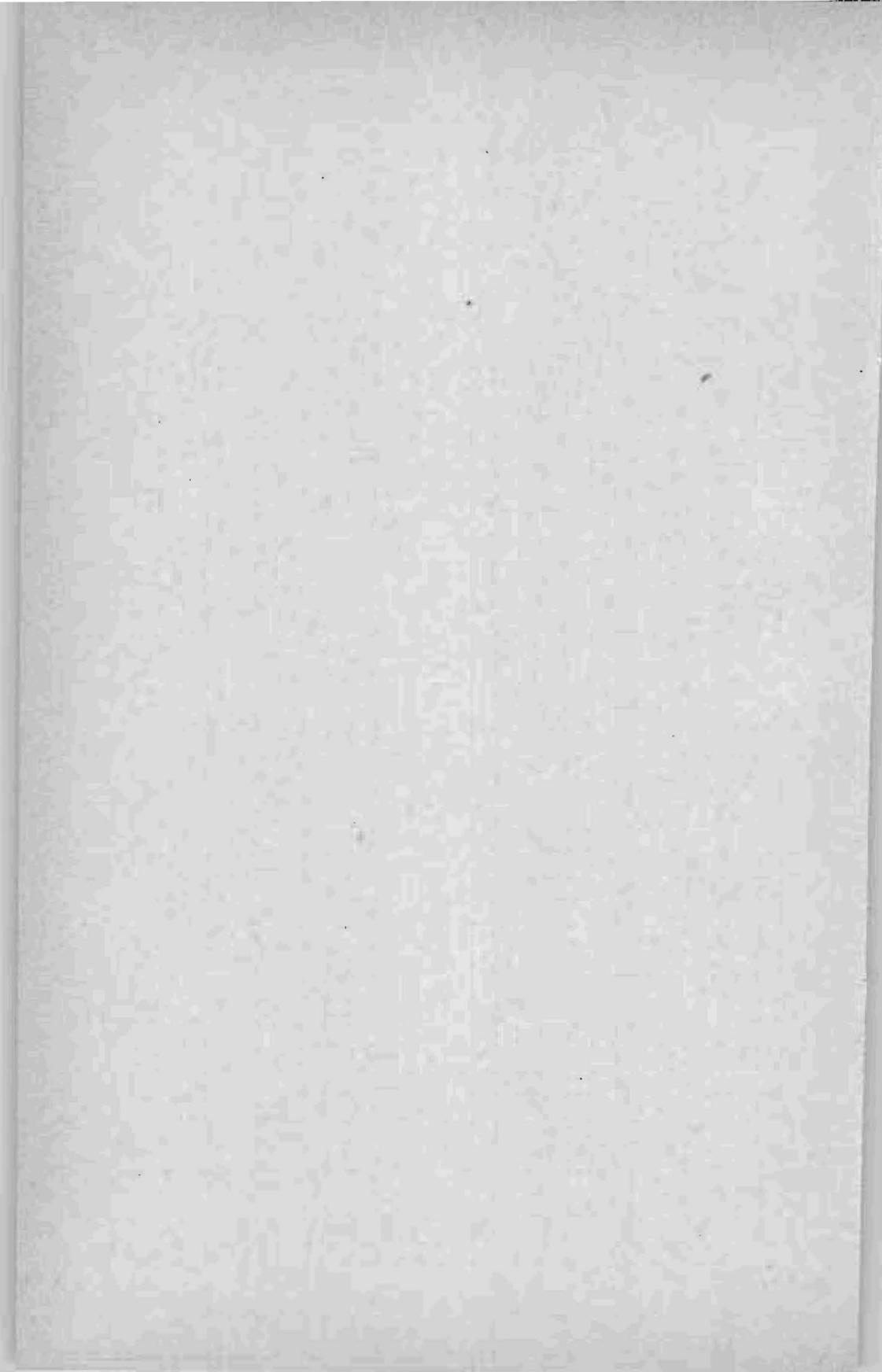
Le Gros Mécatina est à plus de cent milles à l'est des îles de Mingan; toutefois nous croyons que Jolliet avait établi une station de pêche dans l'île qui fait face à cette montagne, et nous savons que — abusivement, sans doute — ses héritiers considéraient cette île comme faisant partie des îles et îlets de Mingan¹.

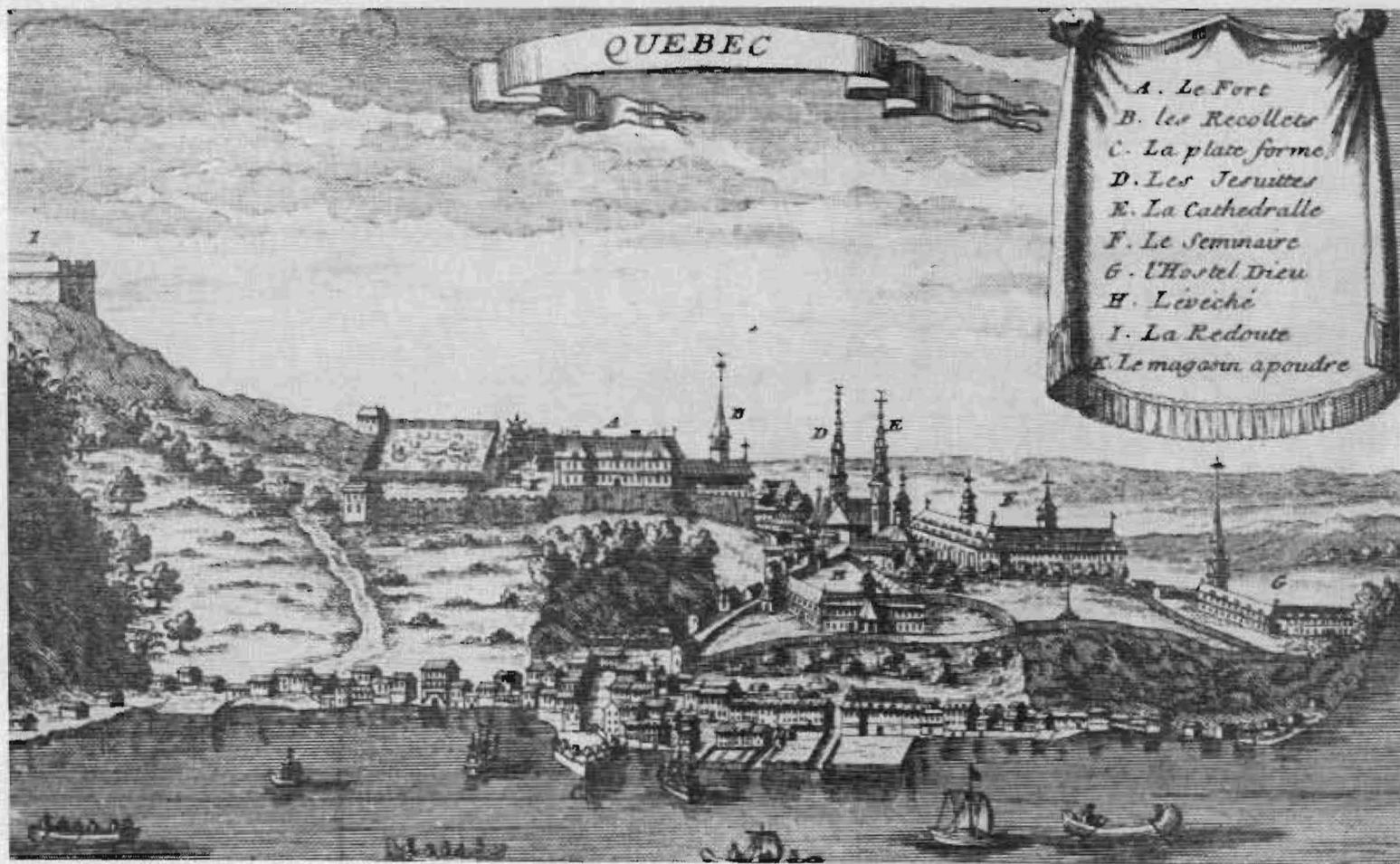
Jolliet eut-il auprès de lui un prêtre pour l'assister à ses derniers moments? . . . Dans ses grands voyages historiques, il avait toujours été accompagné d'un missionnaire; au Mississipi, c'était le Père Marquette, à la Baie d'Hudson c'était le Père Silvy, au Labrador c'était un Père récollet, et lorsqu'il se décida à aller séjourner dans l'île d'Anticosti pour la première fois, il amena avec lui un religieux franciscain, peut-être le même que celui qui l'accompagna au Labrador. Le document dont parle M. Margry fait-il connaître les circonstances qui ont accompagné l'événement qu'il rapporte?

[1. A) La concession du 10 mars 1679 attribuait véritablement à Louis Jolliet et à Jacques de Lalonde non seulement l'archipel proprement dit de Mingan, mais aussi la longue série d'îles et d'îlets de toutes dimensions « qui se suivent jusqu'à la Baie appelée Lance aux Espagnols », aujourd'hui baie de Brador. Lire l'étude du R. P. Delanglez, dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1943-1944*, et consulter, au Département des Terres et Forêts de la Province de Québec, les cartes qui ont servi au règlement (5) de la question du Labrador.

B) Dans l'Aveu du 18 avril 1725 (cité en Appendice F), les héritiers de Louis Jolliet reconnaissent avoir, dans leur « fief des îles Mingan », deux établissements, comportant, chacune, une maison de bois et un défriché: le premier vers le haut du fief (« du côté du fleuve »), le second vers le bas (« dans la Baie » ou le golfe), « vis-à-vis le lieu appelé Mécatina ». Est-ce là le document auquel fait allusion Pierre Margry. S'il en est ainsi, la preuve de son avancé n'est pas faite. D'autant moins que les îles et les îlets en bas de l'archipel de Mingan, ou entièrement rocheux ou très pauvres en terre, sont peu propices à un ensevelissement et peu séants à l'inhumation du seigneur lui-même. Par contre, il y a, dans la famille Taché, une tradition qui place sur une des îles Mingan proprement dites, la plus proche du hâvre, la sépulture de leur ancêtre. Cette île, voisine également du poste de traite, pourrait bien avoir été le site du premier des deux établissements mentionnés dans l'Aveu de 1725. Peut-être faudra-t-il un jour comprendre en ce sens précis la phrase suivante d'une lettre de Rigaud de Vaudreuil au Ministre (19 octobre 1740): « Le Sieur Jolliet... fit son établissement à meingan (sic) et il y mourut quelques années après. » P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie, etc.*, vol. V, pp. 266-267. — La Société d'Histoire Régionale compte entreprendre des recherches aux deux endroits, dès l'été prochain.]

Quoi qu'il en puisse être, il est certain que Louis Jolliet, est mort à une date inconnue de la dernière année du dix-septième siècle — entre le 4 mai et le [15 septembre] — et il est de toute vraisemblance que l'illustre explorateur repose dans cette région du golfe Saint-Laurent où tant de fois il conduisit sa nef aventureuse, sur une de ces îles, si belles de leur sauvage beauté, que les brumes enveloppent parfois d'un blanc linceuil, et dont les rives répercutent sans cesse le cri monotone des goélands mêlé à la plainte harmonieuse des vagues de la mer.





QUÉBEC VERS 1700

Cette gravure bien connue est tirée de *l'Histoire de l'Amérique Septentrionale*, par Bacquville de la Potherie.

[CONCLUSION]

Quelques historiens ont représenté Jolliet comme une victime de l'ingratitude des hommes. S'il a été victime de quelqu'un, c'est de lui-même, de son zèle pour la science, de sa passion pour les voyages lointains et difficiles. Dans ses « Notes [pour servir à l'Histoire... de la Nouvelle-France...] », M. Harisse a écrit: « Louis Jolliet est un très honnête homme, aussi zélé qu'instruit. » L'explorateur québécois était, de plus, extrêmement désintéressé. S'il eût donné à la poursuite de la fortune la moitié de l'énergie qu'il apporte à continuer ses voyages d'observations et de découvertes, il eût pu réparer les pertes que lui fit subir la flotte de Phipps et arriver à une grande aisance. Il n'amassa pas de richesses, [son épouse mourut très pauvre, en 1710¹,] mais il sut laisser à ses fils l'habitude des occupations viriles et à tous ses enfants une situation qui leur permit de contracter d'honorables alliances. Ses contemporains ne lui furent pas hostiles: c'est plutôt la postérité qui, jusqu'à la mémorable fête, célébrée à l'Université Laval, le 17 juin 1873, [pour commémorer le deux centième anniversaire de la découverte du Mississipi,] s'est montrée trop oublieuse à son égard.

[Dans l'intéressante allocution qu'il prononçait au Collège des Jésuites de Québec, le 20 septembre 1945, à

[1. Cfr J.-B. Caouette, « Documents inédits sur Claire-Françoise Bissot, veuve de Louis Jolliet », dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, XXII, 1916, pp. 336-340.]

l'ouverture des fêtes du troisième centenaire de naissance de Jolliet, le R. P. Jean Delanglez, s.j., déclarait également — nous résumons son texte :

« La biographie de celui que nous célébrons pourrait s'intituler : Vie d'un grand oublié et d'un grand inconnu.

« Grand oublié, parce qu'il fut autrefois très connu : le Canadien le plus connu de son temps. Son nom apparaît dans le *Recueil de Voyages* de Thévenot, publié en 1681 ; dans la *Description de la Louisiane*, publiée, en 1683, par le récollet Louis Hennepin ; dans le *Premier Etablissement de la Foi*, d'un autre récollet, le P. Chrétien LeClercq, en 1691 ; dans la *Nouvelle Découverte d'un Grand Pays*, encore du P. Hennepin, en 1697 ; et puis, en 1698, dans le *Nouveau Voyage* du P. Hennepin. Si la *Description de la Louisiane*, en 1683, devint bientôt un livre à la mode, la *Nouvelle Découverte*, en 1697, eut encore plus de vogue. Il en parut une douzaine d'éditions françaises, d'autres en anglais, en allemand, en hollandais, en italien, en espagnol : toutes avant la mort de Louis Jolliet. En 1700, son nom était donc connu dans toute l'Europe occidentale.

« Les historiens du XVIIIe siècle suivirent leurs devanciers. Les jésuites Lafitau et Charlevoix, l'éditeur du *Journal historique* de Henri Joutel, tous parlent de Jolliet comme du codécouvreur du Mississipi. Ce que l'on ne savait pas alors, c'est qu'il était réellement, officiellement, uniquement le chef de l'expédition ; que c'était à lui que Frontenac, sur l'avis de Talon, avait confié la découverte de la route de la Mer du Sud . . .

« Si — selon le mot de l'abbé Ferland, dans ses *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec* — Louis Jolliet avait eu besoin, en 1852, d'être « tiré de l'oubli par un étranger » (John Gilmary Shea), la faute n'en était pas aux contemporains de Jolliet, ni aux historiens de la première moitié du XVIIIe siècle, mais à leurs

successeurs — même canadiens — qui l'avaient négligé.

« C'est le découvreur du Mississipi que l'on avait ainsi oublié; le Jolliet d'après 1674 — le bourgeois de Québec, le seigneur d'Anticosti, le pêcheur des îles Mingan, l'enquêteur de la baie d'Hudson, l'explorateur des côtes du Labrador, l'hydrographe du Saint-Laurent, bref, le Louis Jolliet canadien, entièrement appliqué au développement de son pays, — resta longtemps — s'il ne l'est pas encore — un inconnu . . .

« Et ce n'est pas un des moindres services qu'a rendus — et que, souhaitons-le, rendra encore — la Société d'Histoire Régionale de Québec, que d'avoir fait tout ce qui dépendait d'elle pour tirer de l'oubli, pour faire connaître — ou mieux connaître — une des plus grandes gloires laïques de l'histoire canadienne¹. »]

* * *

[Le premier Canadien de naissance à passer à l'Histoire ne sera plus un oublié, encore moins un inconnu.

C'est déjà un monument que viennent d'élever à sa mémoire tous ceux qui, par la parole ou la plume, leur accueil bienveillant ou leurs conseils judicieux, voire leurs octrois substantiels, ont permis à la Société d'Histoire Régionale de Québec de préparer dans la joie les fêtes du troisième centenaire et d'obtenir un succès si reconfortant. Du 20 ou 23 septembre 1945, Louis Jolliet tint vraiment l'affiche, à Québec: la radio, la presse, orateurs et poètes, orchestres et fanfares, le carillon de la Basilique firent résonner son nom et lui donnèrent sa pleine signification. Espérons qu'un volume-souvenir relatera en détail les manifestations de ces grandes journées.

[1. GARNIER, le journal du Collège des Jésuites de Québec, a reproduit *in extenso*, avec illustrations, dans son numéro d'octobre 1945 (Vol. IX, n. 1), la séance ouverture des fêtes de Louis Jolliet.]

Ici et là s'organisent, sur le modèle de celles de Québec, des fêtes locales, collégiales ou paroissiales, avec exposition de documents et de cartes relatifs à Louis Jolliet, et un grand concours, aux modalités souples, aux récompenses alléchantes, a été lancé, qui invite tous nos compatriotes, jeunes et vieux, à faire plus ample connaissance avec ce géant des temps passés, ce laïc instruit et progressif, ce patriote calme et réalisateur, superbe type de Canadien ¹.]

Le mystère qui entoure la fin de la carrière de Louis Jolliet, le cadre dans lequel se déroulèrent les derniers événements de sa vie, les diverses péripéties de ces événements eux-mêmes, tout cela est empreint d'une grandeur que les poètes ne manqueront pas d'exploiter. M. Louis Fréchette a déjà chanté le découvreur du Mississipi, dans de belles strophes plusieurs fois éditées; qui maintenant chantera le premier habitant d'Anticosti, l'explorateur des solitudes boréales et du Labrador océanique?

[Suzor-Côté, William LaFavor et d'autres ont buriné, pour des édifices publics, les traits du voyageur infatigable; qui taillera la pierre ou coulera le bronze dont il faudra bientôt orner sa maison restaurée de la rue Sous-le-Fort? La lecture de cet ouvrage et l'amitié de l'artiste pour l'auteur amenèrent Charles Huot à réaliser d'après les récits du P. Marquette, deux pastels de haut ton ²; quels jeunes peintres de nos Ecoles des Beaux-Arts ou quels maîtres entreprendront à leur tour de fixer sur la toile le gala philosophique devant « toutes les puissan-

[1. On peut lire en Appendice M les règlements du Concours. Quant aux cartes et documents relatifs à Louis Jolliet, la Société d'Histoire Régionale de Québec (Université Laval, Québec) en a quelques séries qu'elle prêtera volontiers aux organisateurs des fêtes locales.]

[2. Le premier, reproduit en demi-ton en regard de notre page-titre, est conservé au Musée de la Province de Québec, avec une esquisse du même artiste; M. Jules-A. Fréchet, élève de Charles Huot, a hérité du second.]

ces », au collège de Québec, en 1666; l'historique prise de possession des « pays de l'Ouest », en 1671; la rencontre avec les Anglais, à la baie d'Hudson, en 1679? A Pâques prochain (1946), en hommage au méritant « officier de musique », à l'organiste persévérant des débuts de notre organisation paroissiale, la Maîtrise Notre-Dame exécutera, en la Basilique de Québec, une messe polyphonique de style palestrinien, composée en 1646 par le chanoine parisien Valentin de Bournonville et chantée par nos pères, sous le régime français; quel diplômé de notre Conservatoire voudra dédier à Louis Jolliet lui-même une œuvre musicale que sa grande âme aura inspirée? Grâce à une documentation de plus en plus complète sur notre XVIIe siècle, mise à la portée des historiens par les patients inventaires des archivistes, s'élaborent des travaux d'approche préparatoires à une biographie définitive de Louis Jolliet; utilisant ces travaux qui campera sous nos yeux, en de solides synthèses, le citoyen modèle, le parfait paroissien, le prince de nos pilotes, le pionnier de nos pêcheries commerciales, le précurseur de nos arpenteurs-géomètres, le premier de nos universitaires?]

* * *

[Au tournant de la Côte de la Montagne, sur le site du premier cimetière de Québec, une croix a de nouveau été dressée, le samedi 22 septembre 1945, en hommage aux pionniers de la Nouvelle-France inhumés en ce lieu et tout particulièrement, en ce troisième centenaire, à la gloire des parents de Louis Jolliet. Croix actuellement de bois; mais nous avons lieu d'espérer que bientôt, grâce à l'aide conjointe des trois autorités fédérale, provinciale et municipale, une croix de granit la remplacera: preuve irréfragable de la foi toujours vivante de notre peuple, symbole de la fraternité chrétienne qui doit nous unir.

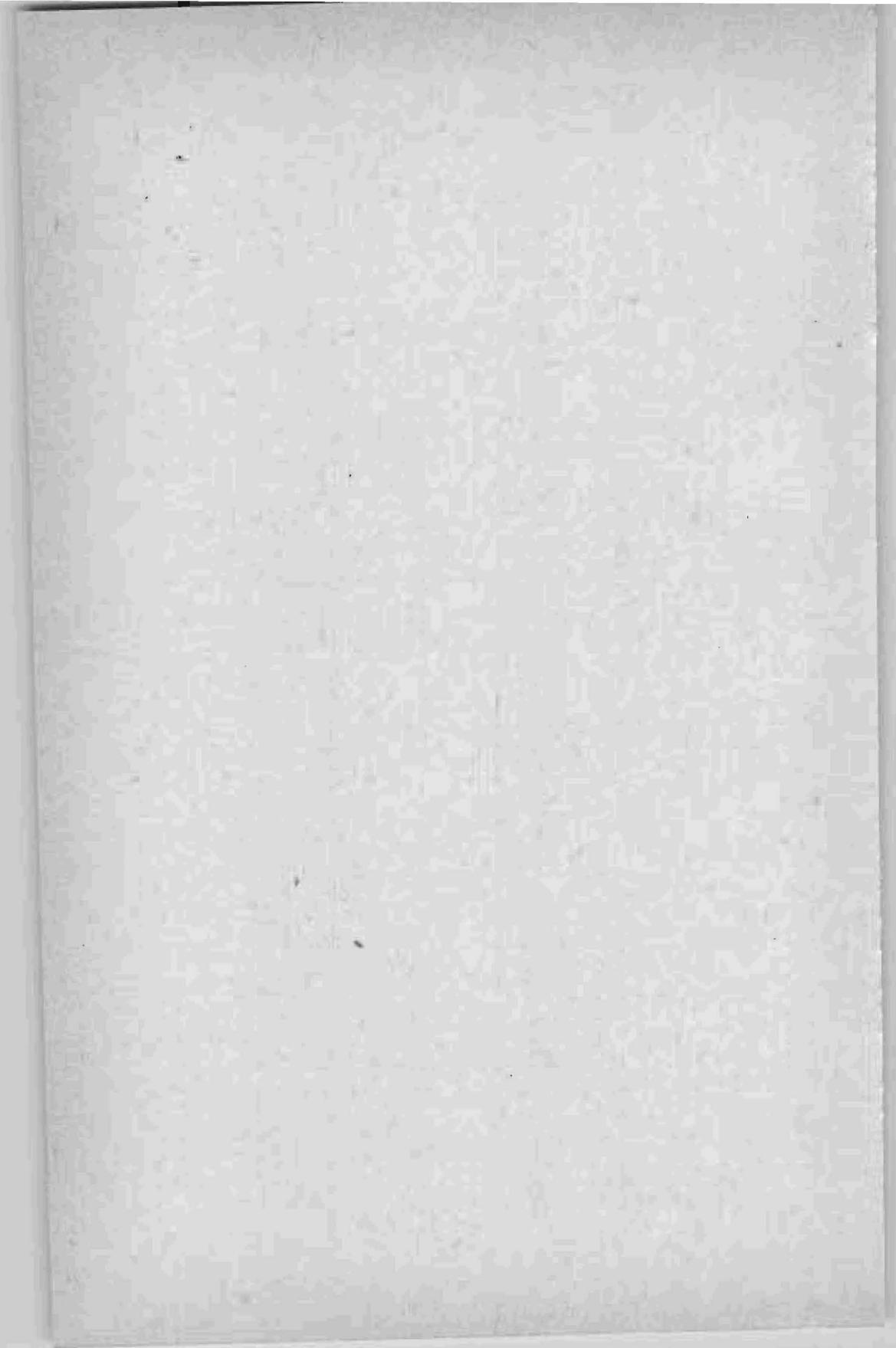
La Société d'Histoire Régionale de Québec porte encore plus haut ses espoirs. Au terme de cette biographie, dont elle a patronné la réédition, elle confie aux admirateurs de Louis Jolliet le vœu qu'elle émettait à la séance de clôture des fêtes, le soir du 23 septembre 1945, à l'Université Laval:

« Pour que nous, Québécois, nous pensions plus souvent à *notre* Louis Jolliet, honneur de cette Cité; pour que tous nos compatriotes, venus à Québec pour réchauffer leur patriotisme, se rappellent qu'il est la première gloire de notre sol; pour que tous nos visiteurs et amis, attirés à Québec par le charme particulier de nos souvenirs français, réalisent que le découvreur du Mississippi naquit, grandit, vécut sur ce sol de la Nouvelle-France;

— la Société d'Histoire Régionale de Québec demande respectueusement, mais instamment aux autorités compétentes et au peuple, dont les désirs seraient vite écoutés, que le grand boulevard d'entrée que la ville s'appête à ouvrir du Pont de Québec au Palais Montcalm, par les rues Saint-Cyrille et Artillerie, s'appelle, dès son inauguration et pour les siècles à venir: *le boulevard Louis-Jolliet.*]

APPENDICES

Les appendices A, B, K, L et M, sont propres à la présente édition; l'appendice H, sur *Les propriétaires successifs de l'île d'Anticosti*, paru dans la première, omis dans la deuxième et la troisième, a été, pour son intérêt, mis à date et inséré de nouveau dans la quatrième.



APPENDICE A

OÙ EST NÉ LOUIS JOLLIET?

Le 7 mars 1945, monsieur T. Edmond Giroux, président de la Société d'Histoire de Beauport et membre de la Société d'Histoire Régionale de Québec, exposait, devant les deux sociétés réunies à l'Université Laval, les conclusions auxquelles l'avait insensiblement conduit, après plus de vingt ans, l'étude de nombreux documents relatifs aux seigneuries de Beauport et de Beaupré. C'est à la causerie de monsieur Giroux qu'on a été empruntés les principaux éléments de cet appendice ¹.

Où est né Louis Jolliet? Cette question, d'un intérêt pratique en ce troisième centenaire, a reçu trois réponses successives:

1ère réponse: Louis Jolliet est né à Québec.

Le lecteur a déjà pris connaissance de l'acte de baptême, dont l'original est conservé au presbytère de Notre-Dame de Québec. Baptisé dans l'église paroissiale provisoire de Québec, Louis Jolliet a dû naître à Québec.

C'est une conclusion logique, qui s'appuie d'ailleurs sur les constatations historiques suivantes: habitant Québec depuis leur arrivée de France (avant le 15 novembre 1637, date de leur contrat de mariage), mariés à Québec en 1639, Jean Jolliet et sa femme, Marie d'Abancourt dite LaCaille,

1. En 1934, monsieur Giroux publiait, à tirage restreint, une plaquette remplie de documents: *Robert Giffard, seigneur colonisateur, au tribunal de l'Histoire, ou la raison de fêter le troisième centenaire de la fondation de Beauport, 1634-1934*. L'Action Sociale Ltée, Québec.

continuent de demeurer à Québec, car leur nom apparaît souvent, par la suite, aux actes civils et religieux que Québec a conservés dans les archives judiciaires et paroissiales. Pour ne citer qu'un cas, le plus important: le 22 juillet 1644, à la signature, au Fort, par devant Tronquet, notaire royal, d'un accord entre Jean Bourdon et Louis-Henry Pinguet, est présent « Jean Jolliet, demeurant au dit Québec. »

Cette opinion traditionnelle s'est enracinée dans les esprits, surtout depuis que monsieur Alain Grandbois a fait paraître son intéressant volume: *Né à Québec... Louis Jolliet. Récit* (Albert Messein, éditeur, Paris, 1923). Ce titre semble avoir été inspiré par la lecture du P. Camille de Rochemonteix, de la Compagnie de Jésus, qui, au troisième volume de son précieux ouvrage: *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle, d'après beaucoup de documents inédits*, commence ainsi le paragraphe consacré aux antécédents de Louis Jolliet: « Né à Québec, élevé au Collège des Jésuites, où il avait terminé ses études philosophiques par une soutenance très brillante... Louis Jolliet... » etc.

Ces trois petits mots « né à Québec » avaient un sens émouvant: le premier Canadien dont le nom passait à l'Histoire!

Comme principale source d'information, le P. de Rochemonteix renvoie aux « *Notes sur les registres de N.-D. de Québec* », publiées par l'abbé J.-B.-A. Ferland (2^e éd., 1863, p. 51), dont il semble citer un paragraphe — vu les guillemets — mais dont il résume plutôt quelques pages.

L'abbé Ferland lui-même, après avoir traduit — incomplètement d'ailleurs — l'acte de baptême du 21 septembre 1645, reproduit en français une page de J. Gilmary Shea sur Louis Jolliet. L'auteur américain y ayant déclaré

que « autant que nous le pouvons savoir, on ne connaît ni le lieu ni l'époque de sa naissance », l'abbé Ferland reprend: « Nos vieux registres nous mettent en état de remplir les lacunes signalées par M. Shea . . . Je vais citer des actes de mort, de baptême et de mariage, qui feront connaître les principaux événements de la vie du sieur Jolliet. »

Et après avoir transcrit l'acte de sépulture d'Adrien d'Abancourt dit LaCaille, puis mentionné le mariage, en 1639, de Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt, la naissance de Louis, en 1645, celle de Zacharie, en 1650, l'existence d'Adrien — dont on n'a retrouvé ni l'acte de naissance ni l'acte de sépulture, — l'abbé Ferland conclut: « Ainsi Québec a droit de revendiquer Louis Jolliet comme un de ses enfants. »

Conclusion apparemment légitime et substantiellement vraie. Baptisé en l'église paroissiale de Québec, Louis Jolliet est certainement né dans les limites de la « paroisse de Québec ». Mais attention! En 1645, la « paroisse de Québec » s'étendait aussi loin que les habitations de ses colons, jusqu'au Cap Tourmente, par exemple.

Nous concédons que si Louis Jolliet a vu le jour en dehors de la petite ville, ce dut être dans les alentours, assez proche pour que, au premier jour convenable (*recens natus*), il ait pu y être transporté en vue du baptême. Devrions-nous en rabattre encore et, à cause du texte de Tronquet — Jean Jolliet demeurant à Québec le 22 juillet 1644, soit un an avant la naissance de Louis — admettre que celui-ci est né à Québec même? Faudrait-il rendre tout à fait les armes et, puisque, le 25 juin de la même année, Tronquet désigne Jean Jolliet comme « notre charron pour les services des messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France », fixer sa naissance à la Basse-ville, le petit centre industriel?

Nous ne le croyons pas. Qu'il nous suffise pour le moment de proposer deux explications, que la suite de cet exposé fera mieux comprendre.

Demeurer à Québec n'avait pas, en 1645, le sens précis qu'il a aujourd'hui. On comprend que si quelqu'un habite à Château-Richer ou au Cap Tourmente, on le dise demeurant « à la Longue-Pointe », « sur la côte de Beaupré » ou « en l'établissement du Cap Tourmente ». Mais on peut habiter la banlieue et, aux yeux de la loi, demeurer à Québec. Le mariage de Paul Chalifou et de Jacqueline Archambeau (28 septembre 1648) se fit « en présence de Jean Bourdon, Nicolas Goupil et Robert Giffard, tous demeurant à Québec ». Le seigneur de Beauport avait bien un pied-à-terre à Québec, mais il n'y demeurait sûrement pas!

De plus, bien que le charron de la Compagnie exerce le plus souvent son métier à Québec, il n'est pas pour cela tenu de résider avec sa famille dans l'enceinte de Québec. Lorsque Jean Jolliet fut invité à comparaître aux actes des 25 juin et 22 juillet 1644, il était à Québec, lieu principal de son travail. Mais y avait-il vraiment sa demeure?

2ème réponse: Louis Jolliet est né à Château-Richer.

C'est l'opinion de Mgr Amédé Gosselin (1941). Voici quelques paragraphes d'une communication aux membres de la Société Royale du Canada¹.

« Si les registres de Notre-Dame de Québec, refaits de mémoire après l'incendie de 1640, sont exacts, le mariage de Jolliet fut célébré à Notre-Dame-de-Recouvrance, le 9 octobre 1639. Il ne faudrait pas en conclure que les époux avaient leur domicile à Québec. Mais l'église de cette ville étant la seule paroissiale à cette époque, on y

1. Mémoires de la S.R.C., 1920, Section I, pp. 65-81: *Jean Jolliet et ses enfants*.

venait de tous les environs pour les baptêmes, les mariages et les sépultures, aussi bien que pour les offices des dimanches et fêtes.

« Les anciens actes nous disent que Jolliet était charron de la compagnie des Cent-Associés. C'est vrai, mais il fut aussi, sinon en même temps, l'un des premiers colons de la côte de Beaupré. Qu'on examine la carte dressée en 1641 par Jean Bourdon. A l'endroit appelé la Longue Pointe, tout à côté de la rivière du Petit-Pré, mais à l'Est, on pourra lire les noms de la veuve La Caille et de Jolliet. Il y avait là deux terres ou propriétés réunies en une seule après la mort de la veuve d'Abancourt, dont la fille, femme de Jolliet, était l'héritière. C'est là que Jolliet demeurait ordinairement, au moins après son mariage. Il le dit dans son testament: « demeurant proche la Longue Pointe, sise en la côte de Beaupré ». C'est donc là aussi, c'est-à-dire dans la paroisse du Château-Richer, que naquirent tous ses enfants, y compris le futur découvreur du Mississipi. C'est du moins notre conviction. »

Les convictions de Mgr Gosselin sont éminemment respectables. Le consciencieux archiviste du Séminaire de Québec était à la source des documents les plus anciens et les plus précieux, de ceux en particulier qui ont trait à la seigneurie de Beaupré, devenue propriété de monseigneur de Laval. Toutefois, bien qu'il soit parfaitement vrai que Jean Jolliet demeurait à la Longue Pointe en 1651, bien qu'il soit évident aussi que son plus jeune fils, Zacharie, y est né le 23 décembre 1650, il ne s'ensuit pas et il n'est pas démontré que « là aussi, c'est-à-dire dans la paroisse du Château-Richer, naquirent tous ses enfants, y compris le futur découvreur du Mississipi ».

Etudions d'abord l'acte de baptême de Zacharie, né quatre mois, jour pour jour, avant la mort de son père. Il est consigné aux registres de Notre-Dame de Québec:

« Anno Dni 1650 die 23 dec. natus est filius Joannis
 « Joliet et Mariæ Dabancour coniugum parochiæ Quebe-
 « censis quem die 24 eiusdem mensis domi baptizavit
 « P. Leonardus Gareau. Patrini fuerunt Zacharia Cloutier,
 « filius Zachariæ Cloutier et Maria Guyon uxor Francisci
 « Belenger eiusdem loci. Nomen inditum Zacharia. »

Remarquons le lieu du baptême: bien qu'appartenant à la paroisse de Québec (parochiæ Quebecensis), l'enfant a été baptisé à la maison (domi). Sans doute la présence, dans les environs, du P. Gareau y fut pour quelque chose: elle permit de baptiser l'enfant dès le lendemain; mais reconnaissons que la distance est longue de Château-Richer à Québec et qu'avant d'y conduire un enfant nouveau-né, on songe encore moins au déplacement des parents qu'à la fragilité de l'enfant. Si Louis Jolliet était né à Château-Richer en 1645, n'y aurait-on pas attendu quelque temps la venue du missionnaire, pour le faire baptiser ?

Mais voici l'objection maîtresse: en 1645, Jean Jolliet était-il déjà établi à Château-Richer? Qu'à sa mort, en avril 1651, qu'à la naissance de Zacharie, en décembre 1650, Jean Jolliet occupât sa terre de la Longue-Pointe, rien d'étonnant, puisqu'elle lui avait été concédée en bonne et due forme le 31 juillet 1650. Mais depuis quand l'occupait-il? Y était-il établi en 1641, quand Jean Bourdon inscrivit sur sa carte: « La veuve La Caille et Jolliet »? y demeurerait-il au moins en 1645, quand Louis naquit? en 1648, à la naissance de Marie?

Une étude attentive de la carte de 1641 et des documents qui s'y rapportent nous permet de conclure que Jean Jolliet n'a certainement pas occupé sa terre avant 1647, et probablement pas avant 1650.

A la fin du premier volume de son *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Mgr Cyprien Tanguay

a publié un fac-similé de la carte de 1641. Nous en avons nous-même inséré ici une copie, dessinée d'après ce fac-similé, mais en écriture intelligible. Pour l'interprétation parfois difficile — et en deux cas douteuse — du texte de Bourdon, nous nous sommes servis d'un exemplaire annoté par Mgr Gosselin et nous avons consulté des compétences. Que le lecteur veuille bien se reporter à cette carte, afin d'en bien comprendre le sens ¹.

On lit au bas de la carte du *Dictionnaire généalogique : FAC-SIMILE de la première Carte des établissements de la Nouvelle-France, dressée par JEAN BOURDON, en 1641*. On est porté à conclure que tous ceux dont les noms paraissent sur les terres y sont *établis*, qu'il n'y a qu'eux d'établis et que Jean Bourdon avait précisément en vue de faire le relevé de ces établissements. La réalité est autre.

1° *Tous ne sont pas encore établis sur « leur » terre.*

De la Longue-Pointe à la Rivière-aux-Chiens, on compte vingt terres, dont seize sont assignées à des propriétaires. Deux seulement ont une « habitation commencée » : l'abri de Cloutier (?) et la maison de Claude Estienne. Deux défricheurs plus actifs, sans doute, qui ont obtenu avant les autres de la Compagnie de Beaupré leur acte de concession? . . . Point du tout. Au moment où Jean Bourdon trace sa carte, un seul a en main une concession formelle, par acte notarié: c'est Pierre Gagnon. Il l'a obtenue le 3 juillet 1640.

1. Le fac-similé du *Dictionnaire généalogique* a sans doute été pris sur la copie déposée aux Archives du Séminaire de Québec: il lui est en tous points semblable. L'exemplaire un peu différent et en écriture moderne que possèdent les Archives d'Ottawa, reproduirait, d'après les informations reçues, une copie conservée à Ste-Famille, Ile d'Orléans. Mais monsieur Giroux ne l'y a pas trouvée. Entr'autres variantes, notons que les noms de « La veuve La Caille et Jolliet » n'apparaissent pas sur la carte d'Ottawa. Quant à l'original, il serait à Providence, Mass.

« La plupart, sinon toutes les terres de Beaupré, écrit Mgr Gosselin (l.c. p. 66), avaient d'abord été concédées sur simple billet. Celles de d'Abancourt et de Jolliet étaient du nombre. La situation fut régularisée pour plusieurs en 1650. Cette année-là, en effet, Olivier Letardif, commis général de la Compagnie des Cent Associés et en même temps l'un des associés et le représentant de la compagnie dite de Beaupré, se mit à donner des contrats aux habitants de la seigneurie. Jolliet eut son tour le 31 juillet.

« Réunissant les deux propriétés en une seule ¹, Letardif concédait à Jean Jolliet « le nombre de siz arpans de terre en prez et bois sur le grand fleuve St Laurant et de dix perches de front pour chacun arpant et de profondeur jusqu'à lieue et demye, tenant d'une part, du costé du Nordest, à la vefve de feu Monsieur de Repantigny et d'autre part, du costé du sudouest, aux terres non conceddés . . . » à condition de « s'y établir dès la présente année, y avoir feu et lieu ou autre pourluy » etc. Puis, viennent les obligations ordinaires de rente de cens, de chapons vifs etc. »

Sauf la concession faite en faveur de Pierre Gagnon, aucune concession écrite en bonne et due forme, par devant notaire, ne fut accordée avant 1650. De plus, si l'on compare l'ordre dans lequel Bourdon place les concessions et l'ordre des concessions notariées, on s'aperçoit que plusieurs ne sont plus au même endroit; parfois deux voisins immédiats en 1641 sont maintenant séparés par un troisième censitaire. Constatation plus surprenante: sur la carte de 1641, la terre à l'ouest de Pierre Gagnon est une terre non concédée, du moins elle n'est assignée à per-

1. Nous ne voyons pas pourquoi Mgr Gosselin parle de *deux* terres, dont l'une aurait appartenu à Adrien d'Abancourt et l'autre à Jean Jolliet. Bourdon, sur sa carte, n'en indique qu'une. S'il lui assigne deux propriétaires, ne serait-ce pas que cette unique terre, d'abord concédée (sur parole) à d'Abancourt serait devenue, par la mort de ce dernier, à la fois propriété de sa veuve et héritage de leur fille Marie, épouse de Jean Jolliet?